



Départ colocataire : avenant ou bail complet

Par **pierratdo**, le **30/05/2018** à **19:26**

Bonjour,
Je voudrais savoir s'il est légal d'exiger de refaire un bail (tarifié à un mois de loyer) et de réclamer un caution complète pour un bail en colocation en cas de départ de colocataires et de remplacement de colocataires.
Est ce qu'un avenant au bail n'est il pas seulement nécessaire ?
Je vous remercie pour votre réponse.

Par **Lag0**, le **31/05/2018** à **08:24**

Bonjour,
Un avenant ou un nouveau bail, c'est la même chose...
En revanche, selon la situation, il peut tout simplement n'y avoir rien à faire, ni avenant, ni nouveau bail !
De quel type de bail est-il question ici ? Un bail à plusieurs preneurs ou chaque colocataire dispose de son propre bail ?